Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Langres (SMICTOM) (Siren : 255202335)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Chalindrey
Arrondissement	Langres
Département	Haute-Marne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	20/10/1998
Date d'effet	20/10/1998

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Jean Paul BREDELET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison des entreprises
Numéro et libellé dans la voie	18 rue Chateau du Mont
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	52600 CHALINDREY
Téléphone	03 25 84 43 71
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	57 605
Densité moyenne	20,50

Périmètres

Nombre total de membres : 11

- Dont 4 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
52	Louvières (215202110)	102
52	Poinson-lès-Nogent (215202847)	158
52	Thivet (215203480)	261
52	Vitry-lès-Nogent (215203860)	179

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
52	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais (200027308)	CC
52	CC de la Région de Bourbonne les Bains (245200548)	CC
70	CC des Hauts du Val de Saône (200036150)	CC
52	CC du Bassigny (245200514)	CC
52	CC du Grand Langres (200035954)	CC
52	CC du Pays de Chalindrey (245200381)	CC
52	CC Vannier Amance (200036366)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés *Compétence optionnelle : Collecte des déchets. Le syndicat exerce en lieu et place de ses membres qui en feront la demande, par décision de leur assemblée délibérante la compétence optionnelle définie par : - Collecte des déchets OMR (ordures ménagères résiduelles) en porte à porte ; - Collecte sélective des CP (corps plats) en PAP (porte à porte) et BAV (borne d'apport volontaire) - Collecte sélective des CC (corps creux) en porte à porte.* Par substitution
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *Le syndicat organise le traitement des déchets ménagers assimilés en application de l'article L 2224-13 du CGCT et conformément au Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) en lieu et place de tous ses membres. Cette compétence obligatoire comprend les services suivants : - le transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés vers le CVE à Chaumont depuis les quais de transfert de Langres et Bourbonne-les-Bains ; - le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés qui comprend l'ensemble des opérations d'études, de conception, de réalisations et d'exploitations des traitements nécessaires à l'exécution du service au CVE ; - la collecte du verre en BAV et le transport aux verriers ; - l'enlèvement, le traitement, la vente des déchets issus des déchetteries ; - la valorisation et la vente des produits issus des collectes sélectives : CC (corps creux) et CP (corps plats) traités au Centre de tri de Chaumont ; - la sensibilisation à la réduction et prévention de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les déchets des artisans, des commerçants, des établissements publics. Le syndicat pourra également traiter les déchets d'eutres origines qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, pevent être éliminés sans*

sujétion technique particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages. Autres services : - Remplacement des bennes à verre abîmées - Fournitures des sacs de tri aux usagers non pourvus en bacs. Gestion et suivi de post-exploitation du CET de Montlandon : Le syndicat gère en lieu et place de tous ses membres le suivi de post-exploitation du CET de Montlandon (SDND classe II), comprenant le traitement des lixiviats, des biogas, les analyses, les travaux de mise en sécurité et conformité, l'entretien du site et du chemin d'accès conformément aux arrêtés préfectoraux.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
52	Syndicat départemental d'Energie et des Déchets 52 (200055614)	SM fermé	199 625

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)